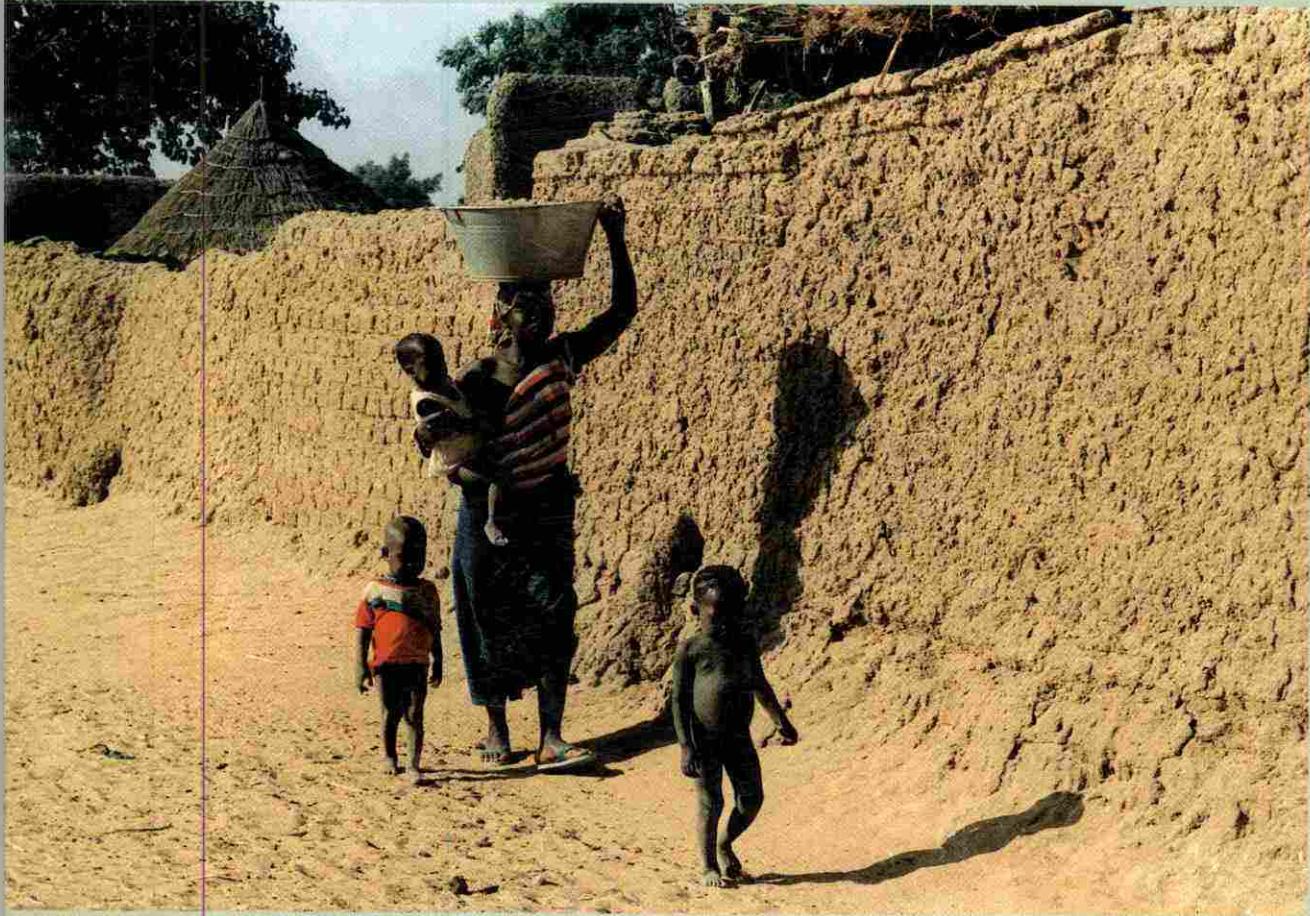
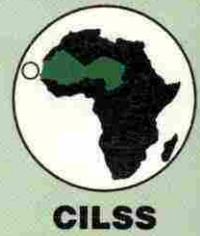


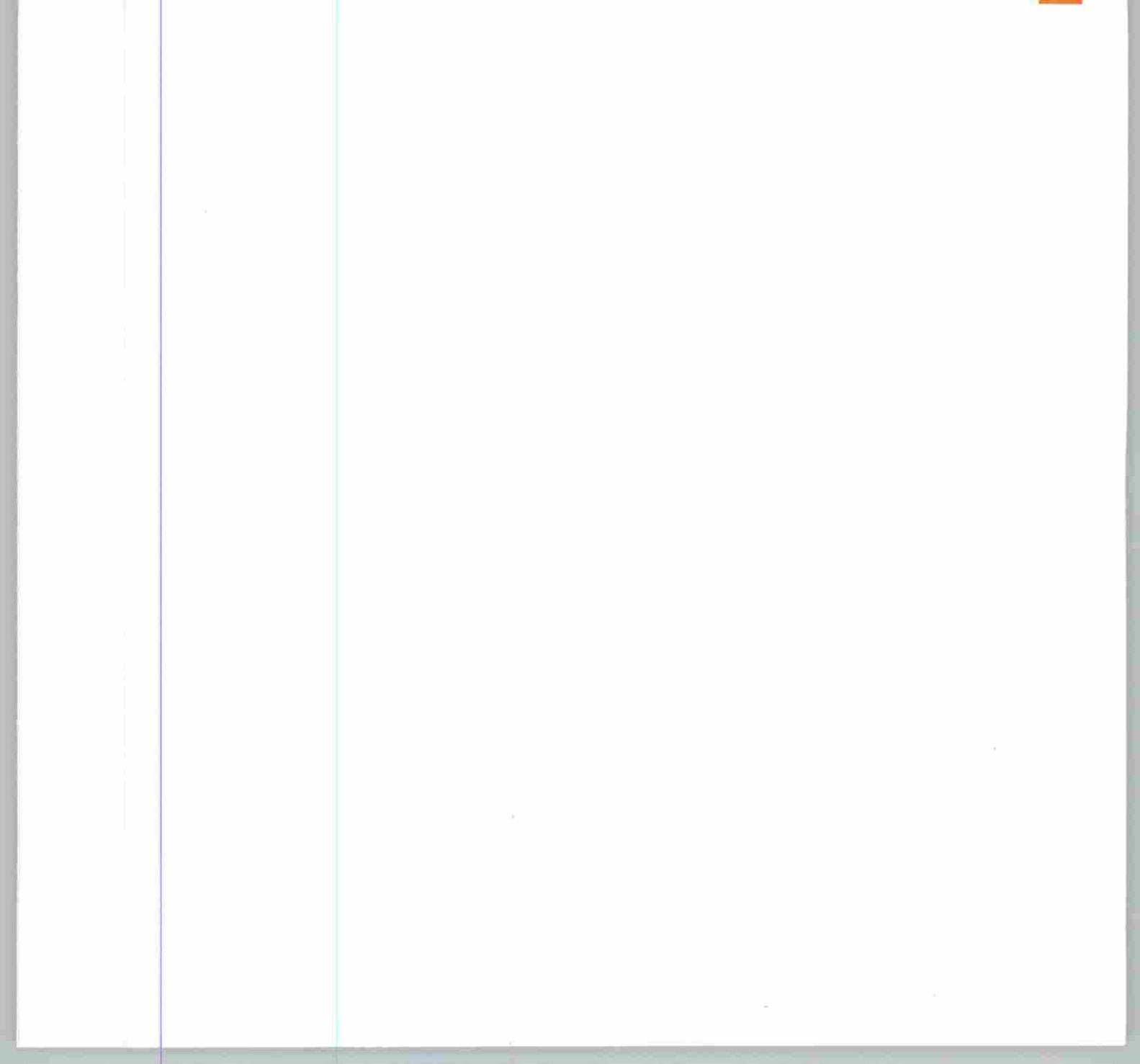
1375

IMPACT DE LA PLANIFICATION FAMILIALE SUR LA VIE DES FEMMES



Lorsque l'entourage hésite...

RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE RÉALISÉE DANS LE DISTRICT DE BAMAKO



EQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction

Edmond Bagdé DINGAMHOUDOU
Mamadou Kani KONATÉ
Baba TRAORÉ

Maquette et montage PAO

Salif DIOP assisté de
Edmond B. DINGAMHOUDOU

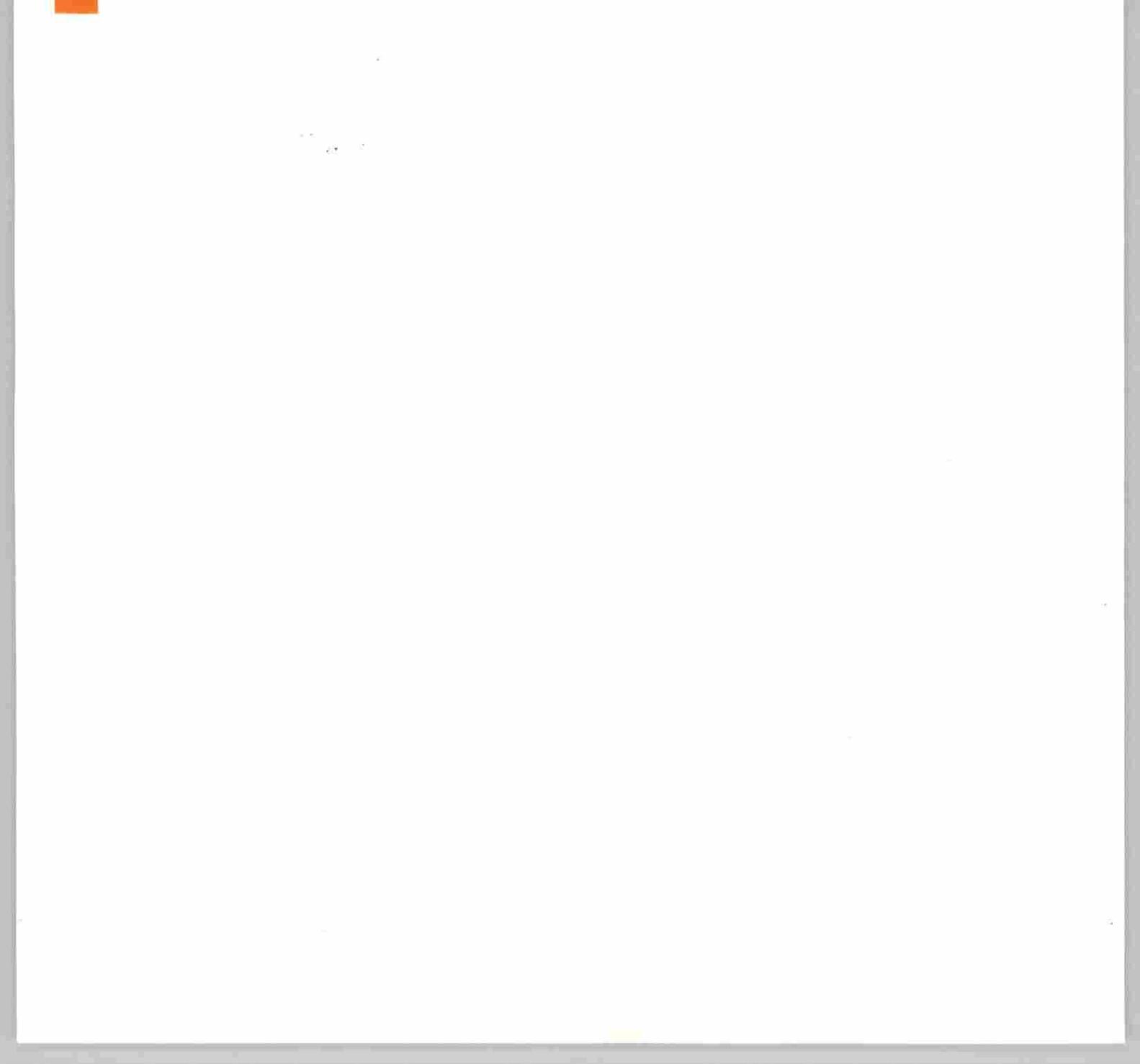
Photos

Impression

Graphique Industrie

© CERPOD - MAI 1999

La publication de cette brochure a été rendue possible grâce à l'appui financier du projet Women's Studies Project de Family Health International (FHI) et du projet Soutien à l'Analyse et à la Recherche en Afrique (SARA) de Academy for Educational development (AED). L'étude dont les résultats ont fait l'objet de la brochure a été conduite par le CERPOD en collaboration avec Women's Studies Project de Family Health International (FHI).





SOMMAIRE

- NOTE MÉTHODOLOGIQUE	4
- RÉSUMÉ	5
I- LA PLANIFICATION FAMILIALE, AU-DELÀ DE LA PRATIQUE	6
1.1- Ces utilisatrices malgré l'hostilité de l'environnement	6
1.1.1-Les Anciennes utilisatrices : détentrices d'expériences	6
1.1.2-Les Nouvelles utilisatrices : difficile quête de la PF	7
1.1.3-Les Non utilisatrices : sous le poids des préjugés	8
1.1.4-Les Utilisatrices clandestines : l'arme de la discréetion	9
1.2- LES EPOUX ET LEUR ENTOURAGE	10
1.2.1-L'époux : partenaire incontournable	10
1.2.2-Les beaux-parents : le culte de la natalité	11
1.2.3-La belle famille indirecte : relais efficaces	12
1.2.4-Les belles soeurs : une histoire de complicité	12
II- LORSQUE L'ÉPOUX RÉSISTE, COMMENT LE RALLIER À LA CAUSE	14
2.1- La vertu du dialogue	14
2.2- Lorsque la clandestinité s'impose....	15
2.3- ...Le risque est grand : menaces, répudiation, divorce	15
III- SOUMISSION AU FOYER, RECHERCHE DU POUVOIR	17
3.1- Quand la planification familiale ouvre des perspectives	17
3.2- Corvée dans le ménage	18
3.3- Méconnaissances des circuits de développement et structures économiques	18
3.4- Dites, qui gère votre revenu ?	19
IV- CONCLUSION	20

NOTE METHODOLOGIQUE

Cette étude prospective a utilisé des méthodes qualitatives pour examiner l'impact économique et social de la planification familiale sur la vie des femmes dans le District de Bamako au Mali. Elle a été conduite par le Centre d'Etude et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) en collaboration avec le Women's Studies Project de Family Health International. L'étude a permis d'interviewer les femmes qui utilisaient pour la première fois la contraception et qui se sont rendues à la clinique de l'Association malienne pour la protection et la promotion de la famille (AMPPF) de Bamako. Ces femmes ont été interviewées lors de leur première consultation et 18 mois plus tard. Cinquante cinq premières utilisatrices de contraceptifs ont été interviewées au premier passage en octobre 1996. Quarante et une d'entre elles seront retrouvées 9 mois après et 33 le seront 18 mois plus tard.

RESUME

Quel est l'impact de la pratique de la contraception moderne sur les différents aspects de la vie des femmes ? Cette question revêt un intérêt capital au Mali. Depuis la reconnaissance par le gouvernement de la planification familiale en 1972, peu de choses sont connues sur les conséquences que peut avoir cette pratique sur la vie de la femme malienne. Pourtant, de nouvelles grilles d'analyse s'imposent au vu de certaines réalités socio-culturelles du Mali, notamment l'environnement dans lequel se pratique la contraception : la structure patriarcale de la famille, les valeurs traditionnellement pronatalistes et le rôle dévolu à la femme dans la reproduction.

Au Mali, le taux d'utilisation de la planification familiale est parmi les plus faibles en Afrique subsaharienne. L'Enquête démographique et de santé du Mali (EDS/M 1995-96) a établi que 6,7% des femmes malien(ne)s, en union, utilisent une méthode quelconque de contraception et 4,5% une méthode moderne. La disparité est encore plus grande entre les villes et les campagnes. La prévalence de la contraception moderne est de 16,4% parmi les femmes de Bamako, elle est de 8,2% dans les autres villes et seulement de 1,9% en milieu rural.

Les résultats de l'enquête sur l'impact de la planification familiale sur la vie des femmes dans le District de Bamako font ressortir que la décision d'adopter la contraception moderne n'est pas toujours sans risque pour les femmes. Entre leur

volonté d'adopter la planification familiale, la décision de passer à l'acte et l'atteinte de l'objectif voulu, le chemin est parsemé d'embûches. Les hésitations voire les hostilités de l'entourage n'incitent ni n'encourage à la pratique de la planification familiale. Parmi les obstacles et les embûches les plus importants, les résultats de l'étude ont relevé : la belle-famille et/ou le conjoint (mari).

Tout en fournissant des opportunités aux femmes d'être impliquées dans les activités génératrices de revenus, l'utilisation de la contraception ne leur offre pas toujours la sérénité dans la réalisation de leur bien-être et dans celle de leur foyer. La raison en est qu'il existe toujours un courant pronataliste si fort que de telles options exposent facilement à la reprimande, notamment les menaces de divorce ou de répudiation, dont certains résultats de l'étude ont fait part.

Néanmoins, il se dessine de plus en plus une tendance qui va à l'encontre de ce courant très conservateur : celle des femmes qui vont à la source de l'information, s'appuient sur certains soutiens au sein de leur belle-famille pour convaincre leur mari de la nécessité d'adhérer à cette pratique - Ou à défaut optent purement et simplement pour la clandestinité pour atteindre leurs objectifs - Celle également des maris qui se montrent de plus en plus ouverts au discours sur la planification familiale. Celle enfin de la planification familiale elle-même dont l'intérêt est de mieux en mieux perçu.

I - LA PLANIFICATION FAMILIALE, AU-DELA DE LA PRATIQUE

En fait de pratique qui consiste à réguler les naissances dans le ménage, la planification se révèle être un grand enjeu dans les sociétés maliennes. Parce qu'elle véhicule un message sur la natalité, parce qu'elle met en première ligne les femmes, parce qu'enfin elle est liée à la sexualité, la pratique de la planification rencontre sur son chemin des obstacles socio-culturels et religieux considérables. La société dans sa généralité se met encore à douter quand elle ne se montre pas hostile à l'utilisation des méthodes contraceptives. La traduction parfaite de cette situation est la résistance des maris et leur entourage, notamment les parents, face à laquelle les femmes intéressées par l'utilisation des méthodes contraceptives se trouvent encore confrontées.

1.1-Ces utilisatrices malgré l'hostilité de l'environnement

Plusieurs catégories de femmes ont été identifiées par rapport à la pratique de la planification familiale. Celles-ci vont des anciennes utilisatrices aux nouvelles utilisatrices, en passant par les non-utilisatrices et les utilisatrices clandestines. D'une catégorie à une autre, les attitudes affichées vis-à-vis des méthodes contraceptives modernes et les niveaux de connaissance de la planification familiale diffèrent.

1.1.1- Les Anciennes utilisatrices : Détentrices d'expériences

Elles ont toutes la particularité et le privilège d'avoir commencé d'elles-même à pratiquer les méthodes contraceptives modernes. Les anciennes utilisatrices sont des femmes qui pratiquaient déjà la planification familiale avant de faire partie de la population enquêtée. De ce fait, elles ont acquis une certaine expérience de la pratique qui les différencie fondamentalement des autres. Leurs témoignages sont pleins d'enseignements sur l'approche par laquelle elles ont impliqué leurs maris dans la décision de la pratique de la planification familiale, la manière dont elles ont geré la susceptibilité de la belle-famille, et leurs attentes par rapport à cette pratique.

Il ressort en effet de l'analyse de leurs observations que l'initiative de la pratique de la planification familiale vient généralement de la femme parce qu'elle est directement la plus concernée, mais aussi parce que leurs époux, même s'ils reconnaissent l'intérêt de la pratique, ne prennent pas l'initiative d'en discuter avec elles. Seule une minorité d'hommes scolarisés affirment faire le premier pas vers leurs épouses.

“ Je peux dire que les discussions des femmes sur la planification familiale sont restreintes dans la mesure où très généralement les hommes ne sont pas associés à la discussion... ”

“ Ce sont les femmes qui en parlent entre elles. C'est un problème de femmes ”

Il est cependant apparu, au troisième passage de l'étude, une ouverture allant dans le sens du dialogue et de la communication au sein du couple. L'échange au sein du couple sur la planification familiale s'installe de mieux en mieux. Les femmes adoptent de plus en plus la planification familiale avec l'accord du mari. Mais, pour y parvenir, tout un travail de fourmis a été fait pour convaincre le mari du bien-fondé de la pratique de la planification familiale. Cet accord ne survient qu'à l'issue d'un processus de plaidoyer initié par la femme.

Outre le mari, la belle famille constitue un deuxième niveau d'obstacle à surmonter par les femmes avant de pratiquer, en toute quiétude, la planification familiale. Faut-il impliquer ou non la belle famille dans la décision d'utiliser les méthodes contraceptives modernes ? Cette question revêt un intérêt capital dans la société malienne où la gestion des problèmes liés à la

procréation dépasse le seul niveau du couple. Raison pour laquelle le rôle des beaux-parents a suscité un intérêt particulier que l'étude a exploré. Il en est ressorti que :

“ Si la femme a l'approbation de son mari, c'est l'essentiel. Les beaux-parents ont une importance secondaire ”



Contrairement aux hommes, les femmes se montrent plus intéressées à la pratique de la planification familiale.

“ Les discussions sur la planification familiale doivent être ouvertes et non restreintes, ça permet d'informer certaines mal informées... ”

1.1.2 - Les Nouvelles utilisatrices : Difficile quête de la Planification Familiale

Les femmes qui expérimentent pour la première fois les méthodes contraceptives modernes dans l'univers social bamakois ont de nombreux obstacles à surmonter selon la manière dont elles se prennent pour la prise de décision et sa mise en pratique. A travers leurs témoignages, il est apparu, entre autres, la désapprobation du

mari. Mais les principaux obstacles se résument à l'influence de la religion, les croyances populaires, l'accessibilité aux produits et la crainte des effets secondaires.

L'influence de la religion se traduit surtout par une insuffisance d'informations données par les milieux religieux. Cette situation crée une certaine méfiance de celles qui veulent utiliser les méthodes contraceptives modernes. Et les témoignages attestent cet état de fait : “*Certains religieux sont pour (la planification familiale), d'autres sont contre. Ils n'arrivent pas à se mettre d'accord*” En plus de l'influence de la religion, la persistance de certaines croyances n'incite pas à la pratique de la planification familiale. La croyance populaire veut que tout ce qui est relative à la procréation soit naturelle, par conséquent nul ne doit le remettre en cause de quelque manière que ce soit : “*Toute femme naît avec la nature de son dos qui est peut-être long ou court et peut plus tard le transmettre à ses filles*”.

Le problème d'accessibilité a été également évoqué par les nouvelles utilisatrices pour rendre compte de la difficulté éprouvée pour pratiquer la planification familiale. Les difficultés liées à l'approvisionnement en méthodes contraceptives ont été évoquées, notamment celles relatives au moyen financier pour l'achat des pilules. Mais

ces résultats traduisent le manque d'information de nouvelles utilisatrices sur les services fournis par l'Association malienne de promotion et de planification familiale (AMPPF).

“*Certains religieux sont pour (la planification familiale), d'autres sont contre. Ils n'arrivent pas à se mettre d'accord*”

Enfin, les effets secondaires de certains produits contraceptifs ne motivent pas également les nouvelles utilisatrices à continuer la pratique de la planification familiale. Sur les

41 femmes nouvelles utilisatrices enquêtées, 9 ont arrêté la pratique et 2 ont changé de méthodes. Et les raisons se recoupent : “*Mes règles viennent entrecoupées et très peu ; j'ai fait 8 mois sans règles... J'ai peur de ne plus avoir d'autres enfants c'est pourquoi quand je me couche la nuit, je n'arrive pas à dormir*”

1.1.3- Les Non utilisatrices : Sous le poids des préjugés

“*J'ai l'intention de la faire, mais il y a des gens qui disent que la pigûre est bien, d'autres disent que les comprimés donnent des maladies. J'ai peur de tout ça c'est pourquoi je ne me suis pas encore engagée*” ;

“*Il y a des gens qui disent que la prise continue de comprimés peut causer des dommages et que la femme peut être stérile...*”.

Ces témoignages sont révélateurs de l'ampleur des rumeurs qui font que bon nombre de femmes hésitent encore à utiliser les méthodes

contraceptives modernes. Tel est surtout le cas de la plupart des femmes non utilisatrices qui sont indécises compte tenu de préjugés véhiculés autour de la pratique de la planification familiale.

Pour s'en convaincre, il faut se reporter au pourcentage des femmes qui tardent à utiliser les méthodes contraceptives. L'échantillon des femmes non utilisatrices était de 32 enquêtées au premier passage. Neuf mois plus tard, au deuxième passage, il en restait 23. Parmi celles-ci, 18 ont affirmé n'avoir pas encore commencé contre seulement 5 qui ont reconnu avoir débuté la pratique de la planification familiale.

D'autres raisons ont été évoquées pour expliquer la non utilisation des méthodes contraceptives modernes, notamment le besoin d'enfants. Certaines non utilisatrices ont avoué n'avoir pas encore eu suffisamment d'enfants pour pratiquer la planification familiale. Cependant, elles n'ont pas exclu de l'envisager dans l'avenir :

"Je veux avoir deux enfants avant de pratiquer la planification familiale...".

Pour les mêmes raisons, certaines femmes non utilisatrices des méthodes contraceptives, qui vivent en union polygame, pensent qu'un arrêt de la reproduction risque de les désavantager par rapport à leur coépouse :

"Je suis la première femme, je ne suis pas seule, ma rivale fait des enfants, alors si je n'en fais pas, mon mari va penser à autre chose. C'est de ça que j'ai peur".

S'y ajoute que quelques rares d'entre elles désapprouvent simplement la pratique de la planification familiale sans aucune raison précise.

1.1.4 - Les utilisatrices clandestines : l'arme de la discréption

Elles se caractérisent par leur détermination à utiliser les méthodes contraceptives modernes dans un environnement moins ouvert à la pratique de la planification familiale. Et pour ces femmes utilisatrices clandestines, la discréption est une arme efficace lorsqu'il s'agit de contourner certaines oppositions à l'utilisation des méthodes contraceptives dans la famille, notamment celle du mari et de son entourage.

"L'idée m'est venue depuis mon sixième enfant. j'en ai parlé (la planification familiale) à mon mari qui a refusé. Même actuellement il n'a pas accepté. C'est pourquoi je me suis cachée pour venir...".

Elles étaient ainsi 17 femmes à pratiquer clandestinement la contraception sur les 41 nouvelles utilisatrices qui ont fait l'objet de cette étude. Lors du deuxième passage, 7 continuaient la pratique clandestine. En définitive, il en reste encore 5 qui poursuivent l'utilisation clandestine des méthodes clandestines au troisième passage de l'enquête.

1.2. -LES EPOUX ET LEUR ENTOURAGE

Outre les femmes, directement concernées par l'utilisation des méthodes contraceptives modernes, d'autres acteurs peuvent être impliqués, d'une manière ou d'une autre, dans la pratique de la planification familiale. Du coup, cette pratique, qui devrait relever de la seule initiative de la femme et de son mari, devient un enjeu familial sur lequel d'autres membres revendiquent ou exercent un droit de regard. Il est ressorti des résultats que même si l'époux demeure un partenaire incontournable vis-à-vis de sa femme en matière d'utilisation de méthodes contraceptives, il ne peut cependant se prévaloir entièrement de ce statut. Son entourage peut avoir son mot à dire, notamment les parents, reconnus pour leur hostilité à tout ce qui n'encourage pas la natalité. Les résultats ont par ailleurs montré qu'il existe des relais efficaces de recours pour gagner la compréhension des beaux-parents et du mari. Il s'agit de la belle famille indirecte (les tantes et les oncles) et les soeurs du conjoint.

1.2.1 - L'époux : Partenaire incontournable

Les époux détiennent un pouvoir absolu dans la gestion du foyer au Mali et, au-delà, ils exercent une autorité familiale incontestée dont la source est à rechercher dans les lois et les traditions et

les lois maliennes, notamment la Loi n°62-17 ANRM du 3 février 1962. Or, toutes ces traditions et lois se caractérisent par une propension pronataliste très forte. D'où les raisons qui expliquent l'adhésion difficile des hommes au discours sur la planification familiale ou encore leur hésitation à s'ouvrir aux sollicitations de leurs femmes intéressées par l'utilisation des méthodes contraceptives. D'ailleurs les chiffres parlent d'eux-mêmes : si le taux de connaissance de la contraception moderne par les hommes est de 85,9% au Mali, il reste que celui de l'utilisation actuelle par la même sous population n'est que de 8,4%. Soit moins du dixième de l'effectif qui connaît cette pratique. (EDSM, MSSPA 1995-1996)

Tous ces détails achèvent de faire des hommes des partenaires incontournables pour les femmes chaque fois que la nécessité se manifeste de prendre une décision pour la pratique la planification familiale. Les témoignages suivants abondent dans ce sens :

"C'est lui qui commande, il est le seul décideur, il n'a besoin de l'avis de personne" ;
"Seul l'homme a le droit de prendre la décision. Chez nous en Afrique, c'est comme ça".

Malgré ces résultats, il est à noter, au cours des différents passages, des exemples d'attitudes positives. Il est apparu au troisième passage de l'étude qu'un nombre impressionnant de maris soutiennent la décision de leurs femmes de pratiquer la planification familiale quand ils n'en sont pas eux-mêmes les initiateurs. C'est une nouvelle tendance qui est en train de se dessiner : des maris

qui suivent activement l'utilisation des contraceptifs par leurs femmes, leur rappellent le temps de prise de pilule et les heures de rendez-vous à la clinique ! Des maris qui contribuent financièrement pour assurer le transport de leurs femmes à la clinique ! C'est le cas des deux femmes âgées de 21 et 31 ans toujours utilisatrices d'injectables et de pilule lors du troisième passage, dont les témoignages suivent :

"Lorsque je vais à mes rendez-vous, si je lui demande de l'argent, il me le donne toujours".

"Il aime vraiment la planification familiale. C'est lui qui me rappelle chaque soir (de prendre la pilule)".

Comment expliquer un tel revirement ? Selon les témoignages des femmes, les maris perçoivent de mieux en mieux les avantages économiques que procure la gestion d'une famille de taille réduite ; la nécessité d'espacer les naissances pour assurer la bonne santé de la femme et de ses enfants... comme en témoigne une utilisatrice de Norplant de 29 ans.

"Ah! Il ne veut plus d'enfants. Il dit tout le temps que nous ne devons plus avoir d'autres enfants, que la vie est chère et que les enfants que nous avons déjà lui suffisent. "

1.2.2- Les beaux parents : Le culte de la natalité

Tous les témoignages des femmes s'accordent pour dire que les parents de leurs maris constituent un obstacle réel pour la pratique de la planification familiale au sein du couple. Comme tels,

ils sont loin d'être des partenaires lorsque le couple envisage d'adopter cette pratique. Et pour cause : les beaux-pères et les belles-mères ne cachent pas leur conviction, héritée de la tradition de l'éducation et de la religion, à vouloir beaucoup d'enfants. Ils entretiennent donc le culte de la natalité à tel point qu'ils désapprouvent systématiquement toute idée de la pratique de la planification familiale par leur belle-fille. Mais c'est la belle-mère qui se trouve la plus indexée : *"Elles désapprouvent tous... Elles souhaitent que leur maison soit remplie d'enfants"*.

"La belle-mère peut dire que chaque enfant naît avec sa part de la vie... Elle dit que si nos papas n'étaient pas nés est-ce que nous autres serions nés ? "

Cette attitude est le reflet de la conception traditionnaliste et culturelle de la reproduction dans les sociétés malientes. Des sociétés dans lesquelles les naissances sont considérées comme une richesse. *"L'enfant est un bien social, une bénédiction de Dieu"*. Ainsi, les beaux-parents

perçoivent la procréation comme étant le sens même de la vie, car elle assure la pérennité du lignage et de la communauté.

1.2.3 - La belle famille indirecte : Relais efficaces

Le statut de la belle-famille indirecte dans le schéma du lien parental fait d'elle des interlocuteurs privilégiés et indispensables dans les sociétés malienne. En cas de litiges ou d'incompréhensions dans un couple, les soeurs des belles-mères ou encore les épouses des oncles jouent généralement la médiation pour désamorcer la crise. Ils jouissent ainsi d'une légitimité et d'un respect tel qu'ils sont régulièrement sollicités. Les bons rapports qu'ils entretiennent aussi bien avec les épouses de leurs neveux qu'avec leurs neveux les placent en position idéale pour trancher les questions délicates. La souplesse qui les caractérisent à toute épreuve renforce davantage l'avantage dont ils disposent dans la grande famille.

Forts de toute cette légitimité, les beaux-parent indirects, ou de second degré, possèdent un pouvoir d'intervention qui s'étend de la famille élargie jusqu'au foyer de leurs neveux. Leurs décisions s'inscrivent dans les mécanismes sociaux de régulation et de résolution des difficultés, litiges ou conflits qui surviennent au sein de la cellule familiale. Et elles sont respectées par toutes les parties.

C'est donc naturellement que les différents témoignages se recoupent sur un constat : les beaux-parents indirects jouent un rôle important dans la prise de décision en matière de planification familiale au cas où le couple n'arrive pas à s'entendre sur son opportunité ; ils jouent également un rôle décisif dans la défense du couple auprès de la belle-famille lorsque celui-ci décide de pratiquer la planification familiale. Le témoignage suivant recueilli lors du premier passage en est une illustration.

" Il y a une semaine, quand j'ai décidé avec mon mari, j'ai été le dire à ma belle-mère, la petite-soeur à la maman de mon mari. C'est celle qui m'a accompagné. "

1.2.4 - Les belles soeurs : une histoire de complicité

Entre les belles-soeurs et les épouses c'est une histoire de complicité lorsqu'il s'agit de la pratique de la planification familiale. Les soeurs du mari témoignent toujours de leur collaboration à la femme de leur frère quand elles ne l'encouragent pas carrément à adopter la planification familiale.

" Mes belles-soeurs me disent de tout faire pour aller faire le planning, que je ne vois pas la façon dont je souffre... Ces genres de parole (blague) existent entre mes belles-soeurs et moi. Nous sommes très proches et il n'y a pas de barrière entre nous. "

Cependant, il faut distinguer les belles-soeurs aînées et les belles-soeurs cadettes. Les premières, du fait qu'elles disposent d'une autorité certaine sur leur frère, peuvent l'influencer et l'amener à adhérer à l'option de sa femme de pratiquer la planification familiale.

“ ... Elle m'a demandé d'en parler d'abord à mon époux et que s'il refusait, de lui en faire part ; qu'elle l'appelera pour lui faire comprendre. ”.

époux et que s'il refusait, de lui en faire part ; qu'elle l'appelera pour lui faire comprendre. ”.

Le statut des cadettes ne les autorise pas d'intercéder en faveur de la femme de leur grand-frère. De ce fait,

malgré leur collaboration et leur complicité, elles ne peuvent influer qu'indirectement sur la décision prise par leur frère.

- Que peut-on faire pour amener hommes et femmes à discuter librement de la pratique de la planification familiale aussi bien à l'intérieur qu'en dehors du couple ?
- Compte tenu de l'influence négative ou positive des proches parents (belles-mères, belles-soeurs, tantes et oncles) aussi bien dans la prise de décision que dans la pratique durable de la planification familiale, que faut-il faire pour les amener à favoriser l'échange sur/et la pratique par les couples et individus ?
- Les structures qui interviennent dans le domaine de la PF (gouvernement, ONG et associations etc.) devraient élaborer des messages qui incitent à la communication sur la planification familiale au sein des couples et des familles, et assurer leur diffusion en direction de ces cibles.
- Dans le cadre des cérémonies du mariage coutumier courantes dans certaines ethnies du Mali, la première semaine de retraite nuptiale pour la consommation se passe sous la direction des “femmes encadreurs et initiatrices des nouveaux mariés”. Une tentative de formation et d'encadrement de celles-ci doit être entreprise afin d'en faire des alliées et conseillères pour l'instauration de la communication et de la pratique de la planification familiale au sein du couple.

II - LORSQUE L'EPOUX RESISTE, COMMENT LE RALLIER A LA CAUSE

A l'intolérance et à la résistance des époux et de la belle-famille contre la pratique de la planification familiale les femmes opposent généralement deux démarches :

La première consiste à sensibiliser et à rechercher l'adhésion de l'entourage au bien-fondé de cette pratique. Il s'agit surtout de concilier les positions et de convaincre les esprits sceptiques et conservateurs sur la

nécessité de réguler les naissances. Pour y parvenir, rien n'est laissé au hasard par les femmes. Toute l'information est donnée pourvu qu'elle édifie sur l'objectif visé, à savoir l'utilisation des méthodes contraceptives modernes.

Cependant, il arrive que, malgré tout, les femmes se heurtent à un refus catégorique ou à l'incompréhension irréversible de leur entourage. A partir de ce moment un seul choix s'impose à elles : à leurs risques et périls, nombre d'entre elles décident d'opter pour la clandestinité. Sans l'accord du mari et en dépit de l'opposition de la belle-famille, elles prennent, sur elles, la responsabilité de pratiquer clandestinement la planification familiale.

2.1 - La vertu du dialogue

En général, les premiers pas commencent par la négociation. C'est l'étape où les femmes dialoguent

avec les hommes afin de les gagner à leur cause. Dans leurs argumentations, elles démontrent à leur mari l'importance de la pratique de la planification

familiale : les avantages sanitaires liés au contrôle des naissances aussi bien pour la mère que pour l'enfant ; les intérêts financiers et économiques que peut procurer la planification familiale. Et cette approche n'exclut pas la médiation d'une tierce personne si tant est que cela pourrait contribuer à gagner l'adhésion du mari. Aussi elles ont dû se montrer convaincantes pour lever toute équivoque sur la fausse image entretenue autour de l'utilisation des méthodes contraceptives modernes, selon laquelle la planification familiale est une porte ouverte vers les liaisons extra-conjugales. En témoigne les propos d'une utilisatrice de Norplant interviewée lors du troisième passage :

“ Chaque fois que vous en discuter avec eux, vous leur donnez tous les détails sur la planification

familiale. Vous leur présentez tous les avantages et leur faites savoir que vous la pratiquez simplement pour espacer les naissances et non pour autres choses".

Quant à cette ancienne utilisatrice d'injectable, " *Il faut amener le mari à votre point de vue et lui expliquer les avantages de la planification familiale. Vous lui faites comprendre que cette pratique mettra à l'aise (économiquement) le mari, la femme et les enfants. Cela espace les naissances et le mari aura à faire face à moins de dépenses*".

De la même manière qu'elles tiennent à acquérir le consentement de leur mari, les femmes n'épargnent pas également leur belle-famille. Avoir par exemple la belle-mère avec soi est un atout de taille. Malheureusement, ce n'est pas toujours facile.

2.2 - Lorsque la clandestinité s'impose...

La pratique clandestine est une option prise généralement suite à l'appréciation d'un contexte peu ou pas permissif. Lorsqu'en effet il y a peu ou pas de chance d'avoir l'accord du mari ou de surmonter le refus de la belle-famille, certaines femmes essaient de contourner l'obstacle en dissimulant l'utilisation des contraceptifs. Les propos d'une utilisatrice interrogée lors du troisième passage met à jour un cas au fondement religieux.

" Jusqu'à présent il n'est pas au courant... Je

cache mon carnet... Il n'aime pas parce qu'il pense que l'Islam est contre la planification familiale ". Mais certaines options pour la clandestinité ne se fondent pas toujours sur le refus explicite du mari. Il y a des femmes qui décident d'utiliser les contraceptifs en cachette sans en parler au préalable à leur mari simplement parce qu'elles dévinent à l'avance sa réponse négative. Le mari a peut-être l'habitude d'afficher, à travers ses propos ou son attitude, sa désapprobation totale de l'utilisation des méthodes contraceptives. L'exemple du conjoint d'une utilisatrice d'injectable du troisième passage est éloquent.

" Même si on parle de la planification familiale à la télévision, mon mari l'éteint " ..

Il reste que la crainte d'être découverte pousse nombre de femmes, qui utilisent clandestinement les méthodes contraceptives, à abandonner la pratique. Une crainte d'autant plus fondée que les risques généralement encourus par celles-ci tournent autour des menaces du mari.

2.3 - ... Le risque est grand : menaces, répudiation, divorce

La pire des choses qui pourrait arriver à une femme lorsqu'elle adopte clandestinement les contraceptifs serait la découverte de sa pratique par son mari ou son entourage. Des témoignages abondent dans ce sens qui font état des risques fréquents auxquels ces femmes sont exposées. Les

plus chanceuses peuvent s'en sortir avec une simple colère du mari. Celui-ci se fâche, mais ne pousse pas très loin son mécontentement. Mais il arrive aussi que le mari affiche une attitude de réprobation telle que la bonne entente du couple en soit empoisonnée. Le mari se désengage parfois vis-à-vis de sa femme.



Le dialogue au sein du couple demeure le seul moyen efficace de la planification familiale. Sur cette photo, les hommes et les femmes sont rassemblés pour une séance de sensibilisation.

me. Il refuse de s'occuper d'elle quand elle est malade. Ou encore il décide de prendre une seconde femme.

Il règne alors un climat de suspicion et de méfiance qui peut finir par une décision dommageable. Le foyer explose. Le mari peut décider de répudier sa femme quand il ne demande pas un divorce. L'un des participants au premier groupe de discussion, qui a regroupé les maris non scolarisés, s'exprimait ainsi :

" Si ma femme prend la décision de faire la planification familiale sans mon consentement, je la répudie.

Parce que là, elle a failli à ses devoirs. C'est une cause de divorce ".

- Quelles stratégies peuvent adopter les utilisatrices clandestines de la planification familiale pour minimiser les risques liés à leurs pratiques ?
- Quelles stratégies peuvent adopter les utilisatrices clandestines de la planification familiale pour rallier leurs époux à leur pratique ?
- ☞ Constituer des associations de couples utilisateurs de la planification familiale sous l'égide des Organisations non gouvernementales (ONG) pour développer un plaidoyer en direction des non utilisateurs afin de les amener à adopter la pratique de la planification familiale ?

III - SOUMISSION AU FOYER, RECHERCHE DU POUVOIR

Une préoccupation s'est dégagée de cerner la pratique de la contraception en tant que facteur de renforcement du pouvoir de décision des femmes dans le ménage. Ou, tout au moins, de savoir en quoi la planification familiale peut-elle permettre aux femmes d'acquérir une marge de manœuvre nécessaire dans la prise de décision et une indépendance économique vis-à-vis de leur mari? La réponse à ces questions a permis de tirer quatre enseignements principaux. Il apparaît tout d'abord que des espaces de liberté restent encore à conquérir par les femmes dans les ménages. Néanmoins, la planification familiale semble leur ouvrir, dans une certaine mesure, des perspectives vers une épanouissement voire une indépendance économique. Malheureusement leur méconnaissance des circuits et structures économiques demeure un obstacle à franchir. Fait important à noter cependant : elles jouissent de plus en plus librement de revenus tirés de leurs activités lucratives.

3.1 - Quand la planification familiale ouvre des perspectives

Un constat atteste de l'opportunité que la pratique de la planification familiale offre aux femmes : à travers la pratique de la contraception, elles semblent manifester leur aspiration à plus de liberté, de santé et de propriété économique. Une attente d'autant plus fondée que l'intention des

femmes d'adopter la planification familiale est généralement consécutive à certaines difficultés vécues. Au nombre de celles-ci, il y a notamment la multiparité : l'usure physique ressentie par les femmes suite aux nombreuses grossesses, de surcroît, non espacées dans le temps, les pousse à rechercher plus de répit. S'y ajoute que le contexte socio-économique particulièrement difficile que traverse les ménages n'incite guère à la reproduction non planifiée.

De sorte que, à travers leurs témoignages, nombreuses sont les femmes qui reconnaissent que la pratique de planification familiale leur a ouvert des opportunités dans le domaine économique, en termes de disponibilité et de liberté. Ce qui leur a permis d'exercer plus facilement les activités génératrices de revenus. La mobilité et la disponibilité apparaissent comme deux éléments bénéfiques que procure la planification familiale. Et cela se justifie aisément en sens que l'espacement de naissances, ou plutôt l'absence d'enfants en bas âge, libère la femme, à des périodes déterminées, de certaines charges, entre autres l'allaitement. Dès lors, la femme a les mains libres et dispose d'assez de temps pour s'occuper de ses activités. Cette réalité est valable pour les femmes de toutes les couches sociales : salariées, ménagères, teinturières, commerçantes, lingères... comme l'atteste la réponse de cette agricultrice, utilisatrice d'injectable lors du troisième passage:

“ J'ai maintenant le temps de m'occuper de mon jardin de menthe et de vendre mes produits ”.

En même temps qu'elle permet aux femmes de mener des activités génératrices de revenus, la pratique de la planification familiale leur laisse également les mains libres pour assurer la bonne marche de leurs ménages. Cependant l'adoption de la contraception est encore loin de libérer totalement les femmes de certaines contraintes auxquelles elles demeurent toujours astreintes dans les ménages.

3.2 - Corvée dans le ménage

La pratique de la planification familiale renforce-t-elle pour autant le pouvoir de décision des femmes au sein du ménage ? Rien de tel n'est encore vérifiable, du moins auprès de l'échantillon de cette étude. En effet, il n'existe qu'un lien très faible entre l'adoption de la contraception et le renforcement du pouvoir social de la femme au sein du ménage. Les décisions importantes demeurent toujours un domaine exclusivement réservé au mari ; aux hommes tout court. Elles ne sont non plus associées directement aux décisions qui les concernent de près. Même dans la gestion économique du foyer, il n'y a pas une délégation importante de responsabilité de la part des hommes aux femmes. Elles n'ont juste voix au chapitre que pour l'exécution des tâches secondaires, notamment couvrir les besoins des

enfants et assurer les dépenses ménagères, comme le prouve ce témoignage d'une des utilisatrices du premier passage :

“ Il me laisse de l'argent pour l'achat des médicaments si l'enfant tombe malade et pour mes petits nécessaires aussi, du savon et autres condiments ”.

La conséquence de cette situation se traduit concrètement par l'état de dépendance et de soumission auquel les femmes sont assujetties. Au point qu'elles ne peuvent rien décider d'elles-mêmes : elles demeurent encore nombreuses à être obligées d'obtenir au préalable l'accord formel de leur mari ou de leur belle-famille avant d'entreprendre une activité lucrative quelconque. Fût-elle génératrice de revenus.

3.3 - Méconnaissance des circuits de développement et structures économiques

A l'aspiration des femmes à plus de liberté pour exercer des activités génératrices de revenus se heurte malheureusement contre leur méconnaissance des circuits du système économique et de leur fonctionnement. En fait, ce qui pose problème ce n'est pas tant qu'elles ignorent l'existence des structures comme les caisses de crédit-épargne ou les programmes de formation destinés aux femmes, mais surtout parce qu'elles sont très peu à saisir l'intérêt véritable de ces structures. D'autant plus que beaucoup préfèrent se contenter du peu dont elles disposent que de recourir

par exemple au crédit-épargne : “ *Quand tu empruntes de l’argent et que cela coïncide avec la mévente, tu t’enfones* ”.

Les quelques rares femmes qui essaient de solliciter le crédit se plaignent cependant de certaines difficultés, notamment la lenteur observée dans le délai d’octroi de fonds : “ *Non, j’ai demandé, mais j’ai vu que le circuit est très lent* ”.

De même qu’elles ne profitent pas des structures de crédit-épargne, les femmes sont également nombreuses à ignorer l’existence de différents programmes de formation qui leur sont destinés. Pourtant ces programmes forment aux métiers aussi variés que prometteurs : teinture, couture, tricotage..., et même l’informatique à l’intention des scolarisées. Dans tous les cas, toutes ces attitudes traduisent de façon significative le manque d’information appropriée dont elles devraient disposer.

3.4 - Dites, qui gère votre revenu ?

“ *C’est moi qui dépense comme je veux... Je le gère moi-même... C’est moi-même qui utilise mon*

argent comme je veux... ”

Ces propos sont révélateurs de l’autonomie dont jouissent les femmes dans la gestion du revenu de leurs activités lucratives.

Dans la majorité des cas, elles reconnaissent volontiers disposer librement, et de manière indépendante, de leur gain. Cet état de fait traduit nettement la pratique sociale la plus courante au Mali, en particulier dans les milieux urbains, qui veut que l’homme, en tant que chef du ménage, doit faire face aux charges/dépenses du foyer.

Et que la femme ne peut y contribuer que de manière accessoire et volontaire, en fonction de ses moyens.

Par conséquent, il ne lui est nullement fait obligation d’assurer les dépenses du ménage. Cela est ressorti clairement dans le Code du mariage et de la tutelle du Mali de 1962.

Cependant, elles sont nombreuses les femmes qui consentent volontiers à aider leur mari dans certaines dépenses pour le ménage, notamment la couverture des besoins des enfants et surtout les provisions.

■ **Quelles actions entreprendre pour améliorer les réglementations et/ou la législation pour garantir un pouvoir de décision plus important à la femme dans la gestion de sa santé reproductive ?**

■ **Comment impliquer la femme dans les prises de décisions de la pratique de la PF au sein du couple?**

➤ L’espace de sociabilité que constitue le «grin» dans la culture bamakoise devrait être visé comme lieu d’atteinte par excellence des hommes : le lieu de leur sensibilisation sur la nécessité d’implication de leur épouse/partenaire à la prise de décision sur la pratique de la planification familiale.

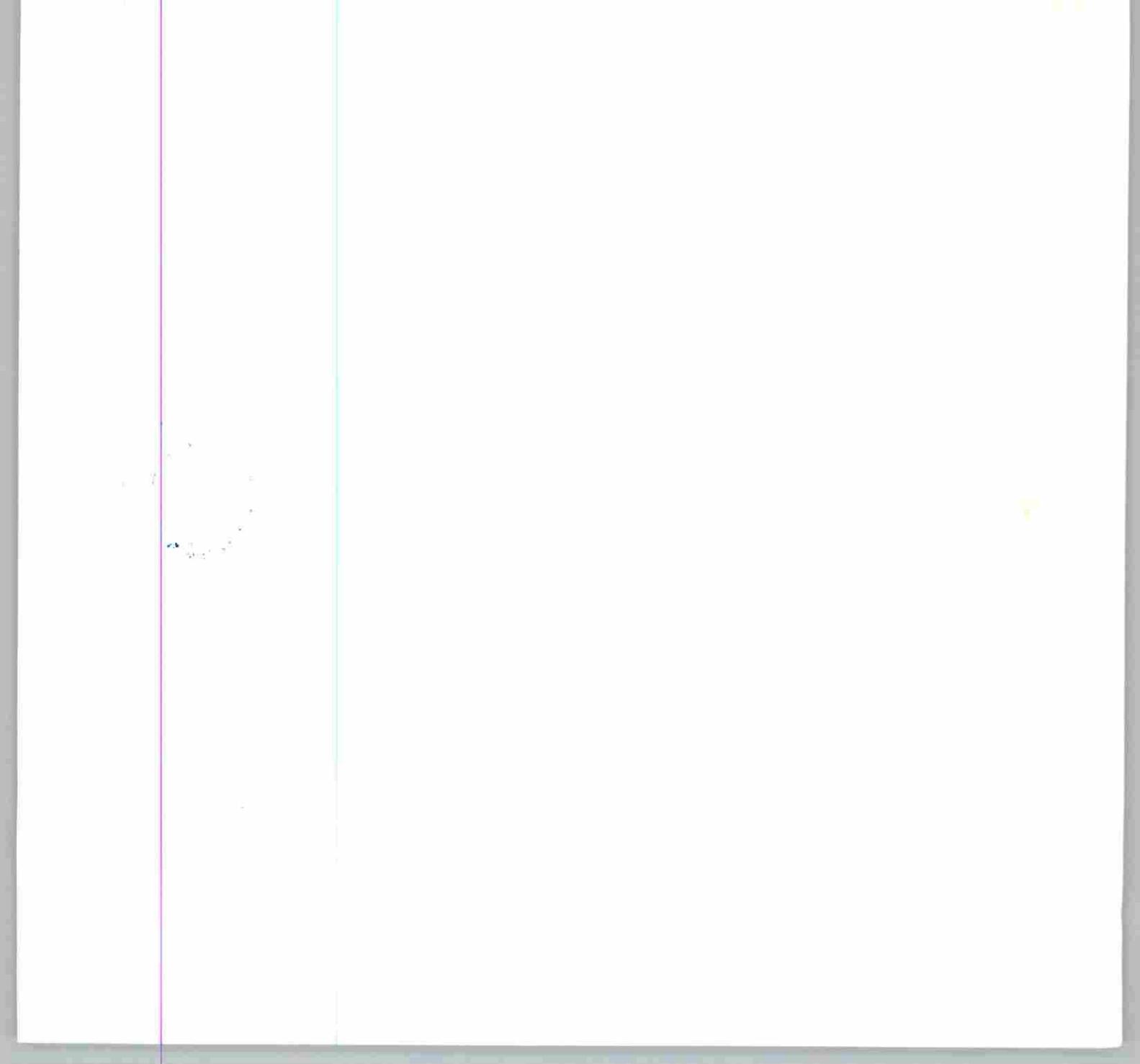
IV - CONCLUSION

Il ressort en définitive de l'étude de l'impact de la planification familiale sur la vie des femmes dans le District de Bamako, l'existence d'un besoin assez clairement exprimé par les femmes pour la planification familiale ; de même qu'une satisfaction relative à sa pratique. Néanmoins cela ne peut occulter les vrais obstacles qui continuent d'entraver l'adoption de la contraception dans la ville de Bamako. Il s'agit notamment du manque de communication entre époux et de l'immixtion de la belle-famille dans la prise de décision sur l'utilisation des méthodes contraceptives modernes. Toutes choses qui freinent la pratique optimale de la planification familiale à Bamako.

Cependant, certains résultats de l'étude indiquent qu'une nette évolution s'observe de plus en plus sur le terrain. Les attitudes semblent être en train de changer vis-à-vis de la pratique de la planification familiale, notamment celles des hommes qui se montrent de plus en plus réceptifs, contraints par la conjoncture à laquelle ils font face.

La prochaine génération est susceptible d'apporter un soutien plus positif et de poser moins d'obstacles à l'utilisation des contraceptifs. Dans un tel contexte, on peut alors s'attendre à ce que la prévalence contraceptive augmente rapidement dans les années à venir puisque les femmes communiquent et se partagent de plus en plus les expériences dans ce domaine. Mais ce changement prendra du temps avant d'aboutir, vu les obstacles encore persistants.





Le Centre d'Études et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) a été créé en 1988 par le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Le CERPOD remplace l'Unité Socio-Economique et de Démographie (USED) qui avait vu le jour en 1978.

A la restructuration du CILSS en 1994, le CERPOD est devenu un Programme Majeur Population et Développement basé à l'Institut du Sahel à Bamako.

Le CILSS compte neuf Etats membres : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

Le CERPOD intervient également dans d'autres pays du continent.

CERPOD

B.P. 1530

BAMAKO (Mali)

Tél : (223) 22 30 43

(223) 22 80 86

(223) 22 46 07

Fax : (223) 22 78 31

E-mail : btra.@[cerpod.insah.ml]

